LA VERDA - Trail de Berric

Art 1 - Date de LA VERDA

Berric Sports Nature, Association loi 1901, organise le Vendredi 4 avril et le Samedi 5 Avril 2025 LA VERDA-Trail de Berric.

Art 2 - Horaires

LA VERDA-Trail de Berric est une course empruntant différents chemins de Berric et des communes alentours. Les départs et les arrivées ont lieu sur le parking de la salle du Verger à Berric.

le vendredi 04 avril 2024 à 21h pour La Verda night (8 km)

le samedi 5 Avril 2024 à 13h00 pour le 35 km

à 14h00 pour le 19 km

à 14h30 pour le 10 km

à 14h35 pour le mini-trail

Les différents trails empruntant majoritairement des chemins, les distances sont à titres indicatives et peuvent varier.

La course impose aux concurrents une certaine prise en charge d'eux-mêmes. Pour le 35km, le temps maximal de l'épreuve, pour être classé, est fixé à 5h00 et les coureurs devront passer au plus tard à 16h45 au deuxième et dernier ravitaillement (km 26). Les concurrents au-delà de ces délais devront rendre leur dossard et leur puce aux serres-file. Ils ne seront plus classés au-delà de ces délais. Ils ne pourront également plus prétendre à l'intégralité de l'assistance mise en place par l'organisation, laquelle décline toute responsabilité pour les conséquences qui pourraient en découler. Une solution de rapatriement est possible au kilomètre 26.

Art 3 - Respect du Règlement

Tous les concurrents de LA VERDA-Trail de Berric s'engagent à respecter les 14 articles de ce règlement par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve découlant du non respect de ces règlements.

Art 4 - Chronométrage par puce - Inscriptions - Retrait des dossards

Chronométrage par puce

Pour les courses du Vendredi 04 avril et Samedi 5 Avril : chaque concurrent se verra remettre une enveloppe dans laquelle se trouvera son dossard, une puce électronique, et lien d'attache de la puce à la chaussure.

La puce devra impérativement être portée le jour de la course à la chaussure (utilisation du lien prévu à cet effet). Sans puce correctement portée, le concurrent ne pourra être classé.
La puce sera récupérée par les organisateurs à la fin de la course dans la zone d'arrivée.
Sur abandon ou sur non départ, le concurrent devra restituer la puce aux organisateurs à l'adresse suivante : sur le lieu de la manifestation. Sans retour de cette puce, le concurrent devra s'acquitter de la somme de 20€.

Inscriptions

Les concurrents peuvent s'inscrire à partir du dimanche 15 décembre 2024 jusqu'au Jeudi 03 avril 2024 à 23h sur le site www.klikego.com

Les concurrents doivent obligatoirement vérifier en amont de la course si leur inscription a bien été validée.

Le Vendredi 04 avril et Samedi 05 Avril 2024, vous pouvez vous inscrire sur place jusqu'à 30 minutes avant la course selon disponibilité des dossards, moyennant une majoration de 2€ et la présentation de votre attestation de PPS de moins de 3 mois.

Pour le mini trail, toutes les inscriptions se font sur place.

L'organisation se réserve le droit de clore les inscriptions sans préavis en informant par voie de presse et sur son site Internet.

Remboursement d'une inscription

Aucun remboursement n'est possible, par contre il est possible d'échanger votre inscription en donnant les nouvelles coordonnées du coureur et son certificat médical par mail à verdatrail@gmail.com

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêté préfectoral ou de toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler les épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à quelconque remboursement afin de tenir nos engagements auprès des associations soutenues.

Retrait des dossards

- Nous demandons obligatoirement une pièce d'identité afin de justifier de votre identité.

Verda Night: 9€

10 km: 9€

19 km: 15€

35 km: 20€

Challenge "La Anthony Le Thiec" : Verda night + 19km : 22€

Challenge "La Gilles Menay" : Verda night + 35km : 26€

Les frais demandés par la plateforme Klikego seront à rajoutés au prix de l'inscription

Mini -Trails: 1€ symbolique reversé aux associations, à payer sur place uniquement

- **Modalités de retrait des dossards**

Le Vendredi 04 avril uniquement pour la Verda night à partir de 19h30 salle culturelle du Verger à Berric, sur présentation d'une pièce d'identité et munis d'une lampe frontale

Le Samedi 05 Avril à partir de 11h30 salle culturelle du Verger à Berric, sur présentation d'une pièce d'identité

Aucune épingle de sûreté ne sera fournie !

Art 5 - Parcours de Prévention Santé

À compter de cette édition, nous vous demandons de bien vouloir nous **fournir l'attestation PPS (Parcours de Prévention Santé)**, les certificats médicaux vous seront refusés. Pour recevoir cette attestation, **il vous suffit d'aller sur le site de la FFA** à l'aide du lien ci-dessous, le Parcours de Prévention Santé est un outil en quatre étapes de sensibilisation aux risques, aux précautions et aux recommandations liés à la santé des coureurs. Au terme de ce parcours, vous pourrez télécharger une attestation valable 3 mois.

Lien vers le site de la FFA : https://pps.athle.fr/

Art 6 - Les Mineurs

Les coureurs de moins de 18 ans peuvent uniquement participer en remettant une autorisation parentale et un certificat médical datant de moins de 1 an de non contre-indication à la course à pied en compétition et sur présentation d'une pièce d'identité.

Les Juniors hommes (2006-2007) peuvent participer à La Verda Night (8km) - au 10km -au 19 kms

Les Juniors femmes (2006-2007) peuvent participer à La Verda Night (8km) - au 10km - au 19 km

Les Cadets hommes (2008-2009) peuvent participer à la Verda Night (8km) - 10 km

Les Cadets femmes (2008-2009) peuvent participer à La Verda Night (8km) – 10 km

Pour les Mini-Trails, les parents devront signer une autorisation parentale pour la participation de leurs enfants

Art 7 - Abandon

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir un commissaire et lui remettre son dossard et sa puce, cette personne lui indiquera le moyen le plus facile de rejoindre l'arrivée. Une équipe médicale sera présente sur le village de la Verda pendant toute la durée de l'épreuve.

Art 8 - Assurance

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisation.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liées à leur licence.

Art 9 - Ravitaillement

Nous vous proposons des ravitaillements environ tous les 8 km.

Night (8km) et 10km : 1 ravitaillement à l'arrivée

19km : 2 ravitaillements (1 sur le parcours et 1 à l'arrivée)

35km : 3 ravitaillements (2 sur le parcours et 1 à l'arrivée)

Chaque coureur devra être muni de son propre gobelet, aucun gobelet ne sera fourni par l'organisation aux ravitaillements.

Nous vous conseillons de vous munir d'un Camel Bag.

Les concurrents ne peuvent pas bénéficier d'une assistance personnelle, les vélos sont interdits sur le parcours.

Art 10 - Sécurité

La course sera assurée par un réseau de commissaires signaleurs et de coureurs en serre-file. Tous ces moyens seront en liaison téléphonique.

Pour la Verda night (8km), une lampe frontale est obligatoire pour pouvoir participer et prendre le départ de la course.

Art 11 - Respect sur le terrain

Les concurrents s'engagent à respecter les consignes des commissaires. Les concurrents s'engagent aussi à respecter les sites et les bois traversés, SANS JETER DE DÉTRITUS. Tout concurrent surpris au non respect de cette charte sera éliminé du trail. **Le parcours emprunte des propriétés privées où le passage ne**

peut être autorisé que dans le cadre de sa participation à LA VERDA- Trail de Berric.

Art 12 - Droit à l'image

Chaque coureur autorise expressément l'organisation à utiliser les images fixes et audiovisuelles, sur lesquelles il pourrait apparaître, et qui sont prises à l'occasion de sa participation à LA VERDA-Trail de Berric.

Art 13 - Bénéfices

Une partie des bénéfices seront reversés à l'association **CONTRE LE CANCER : J'Y VAIS**

Art 14 - Forces majeures

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, l'emplacement des postes d'assistance sans préavis. Les distances ne sont qu'approximatives. L'organisation se réserve le droit de déplacer ou d'annuler la manifestation en cas de force majeure sans remboursement de la cotisation. Les derniers renseignements sont sur notre site internet et nos réseaux sociaux

Le 5 décembre 2024

Les Co-Présidents

LE BOUCHER Pierre-Yves

LE MOINE Vincent

